

Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 08 décembre 2020

PROCÈS VERBAL

L'An deux mil vingt, le huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du deux décembre deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes du Chefresne, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Régis BARBIER, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Nadine FOUCHARD, Mireille GENDRIN, Fabien GOFFROY, Florian HERVY, Denis HUBERT, Jean-Pierre LAMOUREUX, Jean LEBÉHOT, Serge LENEVEU, Yohann LEROUTIER, Eliane LETOUSEY, Axel MARIE, Roselyne RAMBOUR, Nicolas SÉBIRE, Sabine TOULIER, Charly VARIN, Benjamin VERMEULEN.

Étaient absents avec procuration : Brigitte DESDEVISES (procuration à Denis HUBERT), Marie-Angèle DEVILLE (procuration à Charly VARIN), Ghislaine FOUCHER (procuration à Yohann LEROUTIER), Jean-Pierre JOULAN (procuration à Régis BARBIER), Marie-Andrée MORIN (procuration à Benjamin VERMEULEN).

Etaient absentes sans procuration : Lucie JEANNE, Charline POTIN, Silvia SANONER.

Mme Manuella DUVAL a été élue secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

**Nombre de membres
en exercice : 27**

Présents : 19

**Absents
représentés : 5**

**Absents non
représentés : 3**

Votants : 24

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Administration générale – compte rendu des délégations données au maire par le conseil municipal
3. Administration générale - fiches projets du mandat
4. Finances – tarif de location des parcelles de terre
5. Finances –tarifs généraux 2021
6. Finances – subventions aux associations – 2ème semestre 2020
7. Finances – décision modificative n°1-2020 sur le budget annexe assainissement
8. Finances – décision modificative n°1-2020 sur le budget principal de la commune
9. Finances –paiement des dépenses d’investissement – début d’exercice 2021
10. Agriculture - avis sur une installation classée : extension de l’élevage laitier et mise à jour du plan d’épandage de la EARL DU HAMEL VALOIS
11. Voirie et réseaux - modification de la numérotation communale par parcelle cadastrale - la Durandière
12. Voirie et réseaux - extension de réseau la Monnerie - entreprise Grente
13. Voirie et réseaux – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d’eau potable du SMAEP de la Gièze
14. Questions diverses

M. le Maire demande au Conseil l’autorisation d’ajouter 1 point à l’ordre du jour :

- Effacement et sécurisation des réseaux rue des Sources.

Le Conseil Municipal autorise cet ajout.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire demande au Conseil s’il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2020 et propose de l’approuver.

Le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

2. Administration générale – compte rendu des délégations données au maire par le conseil municipal

Rapporteur : M. VARIN

Les décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, en application des délégations que lui a données le Conseil Municipal le 2 juin 2020 sont les suivantes :

- ARR-2020-83 du 25 septembre 2020 : signature d’un marché public pour la réalisation des tests finaux suite aux travaux sur les réseaux d’assainissement EU/EP (7 308.40 € HT)
- ARR-2020-93 du 23 octobre 2020 : souscription d’un emprunt de 180 000€ auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements 2020 (réseaux d’eaux pluviales - voirie rurale - rue de la Gièze)
- ARR- 2020-94 du 23 octobre 2020 : souscription d’un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse d’Epargne pour le financement de la réhabilitation de réseaux d’eaux usées en 2020 - budget annexe assainissement
- ARR-2020-100 du 09 novembre 2020 : signature du marché public de maîtrise d’œuvre avec le bureau d’études SOGETI pour la réhabilitation des réseaux d’eaux usées et eaux pluviales - programme 2021 (20 355.00 € HT)
- ARR-2020-103 du 13 novembre 2020 : vente du camion Renault TRAFIC 9089 VE 50 (500 €)

- ARR-2020-104 du 18 novembre 2020 : marché public pour le diagnostic de l'église avec les entreprises GB Conseil et 2EC (3 852.94 € HT)

3. Administration générale – fiches projets du mandat

Rapporteur : Monsieur VARIN

M. le Maire et chacun des adjoints présentent au Conseil Municipal les fiches mandats. Elles déclinent par programme et par mission les différents projets formulés par l'équipe municipale durant sa campagne électorale, chaque programme étant affecté à un adjoint référent.

Les fiches sont construites sur un modèle similaire. Elles indiquent l'adjoint référent, les conseillers délégués en charge de la mission, les objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026 puis leurs déclinaisons annuelles avec les priorités de l'année, les agents communaux concernés par le programme, le budget annuel affecté au programme et les subventions qui ont pu être accordées.

Les 13 fiches projets sont les suivantes :

Programme	Mission	Objet	Adjoint référent	Conseillers délégués en charge de la mission
1	1	affaires scolaires	Charly VARIN	Ghislaine FOUCHER Fabien GOFFROY Benjamin VERMEULEN
2	1	culture, patrimoine, communication et évènementiel	Manuella DUVAL	Sabine TOULIER Mireille GENDRIN
3	1	finances - RH - services publics communaux et suivi du projet de mandat	Marie-Angèle DEVILLE	Marie-Andrée MORIN Eliane LETOUSEY
4	1	accompagnement au vieillissement	Brigitte DESDEVISES	Nadine FOUCHARD
	2	jeunesse et éducation citoyenne	Brigitte DESDEVISES	Lucie JEANNE
	3	cohésion sociale et CCAS	Brigitte DESDEVISES	Charline POTIN
5	1	voirie - réseaux et agriculture	Denis HUBERT	Jean-Pierre JOULAN Valéry DUMONT Jean LE BÉHOT
6	1	bâtiments - services techniques - urbanisme et économie	Régis BARBIER	Serge LENEVEU Nicolas SÉBIRE
7	1	cadre de vie et fleurissement	Yohann LEROUTIER	Jean-Pierre LAMOUREUX
	2	suivi des associations hors sports	Yohann LEROUTIER	Silvia SANONER
8	1	sports	Roselyne RAMBOUR	Florian HERVY
	2	attractivité - relations extérieures - partenariats	Roselyne RAMBOUR	Axel MARIE
9	1	développement durable et grands projets	Marie-Angèle DEVILLE	Groupes de travail selon projets

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces fiches mandats.

➤ **Programme 1 - Mission 1 - AFFAIRES SCOLAIRES (délibération D.2020-48)**

Adjoint référent : **C.VARIN**

Conseillers délégués en charge de la mission : **G.FOUCHER – F.GOFFROY – B.VERMEULEN**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

D'importants investissements ont été réalisés durant le mandat qui se termine, comme par exemple 800 000 € de travaux de rénovation de l'école primaire publique Maupas.

Pour le mandat 2020-2026, la municipalité proposera des projets écologiques et durables aux équipes enseignantes de l'école publique comme de l'école privée. Il s'agit de renforcer l'éducation à l'environnement de nos jeunes pour les sensibiliser aux enjeux de demain et d'adapter la restauration scolaire aux nouvelles attentes des parents et enfants : augmentation des denrées en circuit de proximité, légumes issus de maraîchages locaux et choix de repas plus diversifiés...

Projets 2020-2026	État de réalisation
Développement durable : Installer un composteur dans les cantines des écoles, Préparer des menus avec des produits issus de maraîchages locaux et circuits de proximité, lancer des appels à projets liés au développement durable, etc...	
Fusionner les cuisines de l'école Maupas et du collège	
Rendre plus attractive l'école Maupas via les outils de communication	
Rendre gratuits les transports scolaires pour la piscine de Villedieu	
Poursuivre et consolider l'école du socle (rapprochement pédagogique école publique + collège)	
Renforcer les capacités d'accueil des enfants sur la commune (Maison d'assistantes maternelles ou crèches)	
Renforcer les liens entre les différents établissements scolaires de la commune (Collège, MFR, Ste-Marie, Maupas)	

Priorités année 2021

Poursuivre et consolider l'école du socle (rapprochement pédagogique école publique + collège)
Fusionner les cuisines de l'école Maupas et du collège

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 1 – mission 1 / Education et affaires scolaires**

➤ **Programme 2 – Mission 1 – Culture, Patrimoine, communication et événementiel (délibération D.2020-49)**

Adjoint référent : M.DUVAL

Conseillères déléguées : S.TOULIER – M.GENDRIN

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Depuis 2014, la municipalité a œuvré à développer une nouvelle offre culturelle sur la commune de Percy-en-Normandie. Valorisation des temples protestants du Chefresne, éléments remarquables de notre patrimoine, mise en place de spectacles villes en scène et concerts Percy soirs d'été en lien avec les associations, expositions grand formats et autres événements culturels et patrimoniaux sont autant de rendez-vous que la municipalité veut poursuivre et développer.

La communication et le « faire savoir » sont aussi des enjeux importants. Il s'agit de rendre compte de l'action municipale et d'informer les habitants des rendez-vous et initiatives prises par la municipalité et les associations à travers les différents outils de communication et la presse locale.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Organiser des expositions-photos en grand-format tous les deux ans	
Poursuivre la valorisation des temples protestants du Chefresne	
Faire évoluer le fonctionnement de la médiathèque en lien avec VI	
Poursuivre la saison de Villes en scène	
Maintenir le soutien aux associations culturelles (musiques, danses,...)	
Concevoir un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et une cérémonie d'accueil annuelle	
Structurer un accueil et un accompagnement spécifique pour les résidents britanniques	
Refondre le site internet de la commune de Percy-en-Normandie	
Installer un écran d'information numérique sur les deux communes	
Créer des adresses mails aux adjoints pour des contacts plus directs	
Assurer des permanences du maire sans rendez-vous un samedi matin par mois	
Proposer un formulaire de contact du maire ou des adjoints à l'accueil des mairies	
Proposer des temps d'échanges à mi-mandat	
Installer des ordinateurs en libre accès à la médiathèque	
Poursuivre les rendez-vous annuels des cérémonies de vœux aux habitants	
Rédiger 3 bulletins municipaux par an - revoir le contenu du bulletin municipal (ajout de recettes à réaliser avec des produits locaux, etc...) et le graphisme	
Organiser le marché de Noël avec les associations de parents d'élèves	
Fédérer les associations pour le Téléthon	
Organiser le festival du lait et des gourmandises normandes en lien avec la profession agricole et les acteurs locaux (avec programme 5)	
Poursuivre les cérémonies et commémorations du 08 mai et du 11 novembre avec les écoles (devoir de mémoire - chemin de la mort à la Cannière - stèle ancien cimetière américain et allemand du Chefresne)	
Création d'un film promotionnel de PERCY-EN-NORMANDIE	
Création d'un panneau d'affichage au Chefresne avec les personnages marquants et lieux remarquables	
Planification des actions et animations organisées par la ville de Percy-en-Normandie	
Communiquer sur les droits et devoirs des habitants (entretien des trottoirs, etc...)	

Priorités année 2021


Création d'un film promotionnel de PERCY-EN-NORMANDIE
Refondre le site internet de la commune de Percy-en-Normandie

Livret d'accueil et cérémonie d'accueil nouveaux arrivants
--

Bulletins municipaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 2 – mission 1 / Culture, patrimoine, communication et événementiel**
- 

➤ **Programme 3 – Mission 1 – Finances, RH, services publics communaux et suivi du projet de mandat (délibération D.2020-50)**

Adjoint référent : MA. DEVILLE

Conseillères déléguées en charge de la mission : MA. MORIN / E. LETOUSEY

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 3-1 a pour objet le pilotage budgétaire de la collectivité, le suivi des RH en lien avec le maire, les services publics de proximité ainsi que le suivi et l'évolution du projet de mandat dans sa globalité.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Participation à l'élaboration et au suivi des budgets annuels, assurer la trajectoire financière de la collectivité sur la durée du mandat, définir un plan pluriannuel d'investissement et l'actualiser	
Gérer la fiscalité locale et ses évolutions sur la durée du mandat	
Suivre les recettes de la collectivité, notamment les subventions d'investissement et le produit des services (cantine, location, vente de biens...)	
Suivre les relations avec le conseiller aux décideurs locaux	
Assurer le suivi des services administratifs communaux : agence postale communale, accueil, état civil, élections, cimetière	
Participer au suivi individuel des agents, aux recrutements et à l'évolution de l'organisation administrative de la collectivité	
Améliorer l'utilisation du visio-relais de services publics (changer de place)	
Assurer le suivi du projet de mandat via les indicateurs et l'exécution budgétaire	

Priorités année 2021

Gérer l'évolution de la fiscalité pour 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 3 – mission 1 / Finances, RH, services publics communaux et suivi du projet de mandat**

➤ **Programme 4 – Mission 1 – Accompagnement au vieillissement (délibération D.2020-51)**

Adjoint référent : **B. DESDEVISES**

Conseillère déléguée en charge de la mission : **N.FOUCHARD**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 4 - mission 1 vise à conforter les actions existantes d'accompagnement des séniors et en développer de nouvelles. En matière de santé, le projet d'agrandissement de la maison médicale constitue une priorité pour accueillir de nouveaux professionnels sur la commune en lien avec Villedieu Intercom

Projets 2020-2026	État de réalisation
Animer le CCAS : gestion des conseils d'administration, suivi des budgets, travail avec les membres non élus du CCAS	
Suivi et mise en application des évaluations internes et externes de la résidence autonomie Saint-Michel : actions du forfait autonomie, travail de l'agent social...	
Faire évoluer la résidence Saint-Michel pour qu'elle devienne une résidence autonomie conforme à la réglementation : livret d'accueil des résidents, conseil de la vie sociale	
Suivre l'entretien courant de la résidence (travaux au départ des locataires) et définir un programme de gros travaux pour les logements qui appartiennent au CCAS	
Gérer les demandes d'entrées et sorties de la résidence St-Michel	
Poursuivre les animations pour tous à la résidence Saint-Michel en lien avec l'EHPAD, le CLIC et la conférence des financeurs	
Poursuivre le travail de coordination entre la maison de retraite et la résidence Saint-Michel	
Poursuivre les animations avec le CLIC en lien avec Saint-Pois et Granville	
Accompagner les nouvelles formes d'accueil des séniors (accueil partagé, familles d'accueil, etc...)	
Développer les actions renforçant les liens intergénérationnels	
Suivre en lien avec le maire et Villedieu Intercom le projet de rachat de la maison médicale et son agrandissement pour accueillir de nouveaux professionnels de santé	
Organiser les repas des aînés de Percy et le Chefresne	
Gestion et suivi de la téléassistance Ville de Percy-en-Normandie	

Priorités année 2021

Suivi et mise en application des évaluations internes et externes de la résidence autonomie Saint-Michel : actions du forfait autonomie, travail de l'agent social...

Faire évoluer la résidence Saint-Michel pour qu'elle devienne une résidence autonomie conforme à la réglementation : livret d'accueil des résidents, conseil de la vie sociale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 4– mission 1 / Accompagnement au vieillissement**

➤ **Programme 4 – Mission 2 – Jeunesse et éducation citoyenne (délibération D.2020-52)**

Adjoint référent : **B. DESDEVISES**

Conseillère déléguée en charge de la mission : **L. JEANNE**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 4 - mission 2 vise à proposer des actions et projets en direction des jeunes dans le domaine de l'éducation civique et citoyenne. Cette mission est transversale avec les actions menées par Villedieu Intercom au titre de ses compétences et du Projet Educatif Social Local.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Travailler à la mise en place du dispositif « argent de poche » pour les adolescents	
Assurer les entrées et sorties de la résidence des logements jeunes de Percy	
Accompagner les initiatives de sensibilisation à la citoyenneté en lien avec les projets d'écoles (élection des délégués de classe, accueil en mairie, ...)	
Assurer le suivi avec la maison des jeunes de Percy	
Assurer la promotion, le suivi et l'entretien des logements jeunes	
Suivi du PESL avec Villedieu Intercom	

Priorités année 2021

Travailler à la mise en place du dispositif « argent de poche » pour les adolescents

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 4 – mission 2 / Jeunesse et éducation citoyenne**

➤ **Programme 4 – Mission 3 – Cohésion sociale & CCAS (délibération D.2020-53)**

Adjoint référent : **B. DESDEVISES**

Conseillère déléguée en charge de la mission : **C.POTIN**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Le programme 4 - mission 3 vise à assurer les politiques publiques de solidarité de la commune en lien avec le CCAS, les associations et structures partenaires comme Manche Habitat, la Banque Alimentaire etc...

Projets 2020-2026	État de réalisation
Suivi des décisions et politiques publiques mises en place par le CCAS	
Assurer le lien avec Manche Habitat pour l'attribution des logements sociaux	
Revoir la procédure d'attribution de logements Manche Habitat	
Assurer le suivi du Relais d'Aide Alimentaire de Percy	
Mettre en place un dispositif d'hébergement d'urgence	
Poursuivre l'accueil de familles de réfugiés en assurant un accompagnement personnalisé (cours de français, etc...)	
Assurer le suivi des dossiers relevant de l'aide sociale, des demandes d'hébergement d'urgence ...	

Priorités année 2020

Assurer le lien avec Manche Habitat pour l'attribution des logements sociaux
Mettre en place un dispositif d'hébergement d'urgence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 4 – mission 3 / Cohésion sociale - CCAS**

➤ **Programme 5 – Mission 1 – Voirie, réseaux et agriculture (délibération D.2020-54)**

Adjoint référent : D. HUBERT

Conseillers délégués : JP. JOULAN – V. DUMONT – J. LE BEHOT

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Les réseaux d'assainissements de Percy nécessitent une importante phase de travaux car bon nombre de canalisations souterraines sont abimées et des eaux de pluie ou de source s'infiltrent dans les réseaux et finissent dans la station d'épuration ce qui représente un coût de traitement très élevé.

La réfection de ces réseaux nécessite également de refaire la chaussée ce qui induit des travaux très onéreux. Un vaste programme sera mis en place en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour réduire les coûts pour la commune, donc pour le contribuable, et un meilleur accès aux maisons raccordées.

Le réseau de voirie rurale ou urbaine nécessite entretien et réhabilitation. A cet effet, un programme pluriannuel est arrêté avec une déclinaison annuelle aussi bien sur Percy que le Chefresne. Enfin, une politique de promotion de l'agriculture est mise en place par la commune à travers le soutien à diverses associations et à l'organisation du festival du lait et des gourmandises normandes.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Etablir un plan pluriannuel de réfection de la voirie avec un budget annuel, y compris la mise en accessibilité de la voirie du bourg de Percy	
Réaliser un programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement	
Poursuivre les contrôles et mises aux normes des installations individuelles en lien avec le SPANC	
Finaliser le parking du complexe sportif et l'aménagement de la rue des sports	
Réfléchir à un aménagement du bourg du Chefresne	
Rénover la place du champ de foire de Percy	
Surveiller les voiries après des épisodes météorologiques	
Contribuer à la réforme du service public de ramassage et de traitement des déchets ménagers (2023) en lien avec Villedieu Intercom	
Maintenir et développer le concours d'animaux de la commune en lien avec le comice cantonal	
Promouvoir le dispositif de plantation d'arbres mis en place par la Chambre d'Agriculture	
Maintenir les exonérations sur le foncier pour les jeunes agriculteurs	
Participer à l'organisation du festival du lait et des gourmandises normandes en lien avec la profession agricole et les acteurs locaux (en lien avec programme 2)	
Renouvellement et achat de petit matériel	
Renouvellement et achat de signalétique et petits équipements routiers	

Priorités année 2021

Poursuivre le plan pluriannuel de réfection de la voirie
Réaliser le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement
Promouvoir le dispositif de plantation d'arbres mis en place par la Chambre d'Agriculture

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 5 – mission 1 / voirie, réseaux et agriculture**

➤ **Programme 6 – Mission 1 – bâtiments, services techniques, urbanisme et économie (délibération D.2020-55)**

Adjoint référent : R. BARBIER

Conseillers délégués : S. LENEVEU – N. SEBIRE

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

La commune possède de nombreux bâtiments qui sont occupés par les services municipaux, mis à disposition ou loués à des partenaires ou associations. Ce patrimoine nécessite entretien et travaux pour être modernisé et maintenu en état. Bien souvent classés établissements recevant du public, il est nécessaire que ce patrimoine communal soit mis aux normes accessibilité et incendie.

Enfin, des projets de construction sont envisagés pour répondre aux nouveaux besoins.

Le développement économique est aujourd'hui une compétence partagée entre la Région Normandie et Villedieu Intercom. Toutefois, dans sa stratégie de développement, l'intercommunalité s'appuie sur les communes membres pour le commerce local de proximité et la gestion des TPE-PME locales.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Rénover et entretenir les bâtiments communaux selon les priorités	
Continuer la mise en accessibilité des bâtiments communaux, avec en priorité les 2 mairies	
Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux	
Adapter le fonctionnement des services techniques selon les priorités définies	
Développer la seconde tranche de la ZA de la Monnerie en lien avec VI	
Veiller au maintien du maillage de commerces en lien avec VI	
Redynamiser le commerce en cœur de bourg via les dispositifs intercommunaux (PLUi, aides au loyer, etc...)	
Travailler étroitement avec les commerçants sur la reprise-transmission et les pas de portes vacants en lien avec VI	
Suivre la construction du PLUi et l'application du PLU au quotidien	
Réfléchir sur les salles des fêtes (neuf ou rénovation)	
Rénover l'extérieur de l'église de Percy	
Poursuivre et mieux faire connaître les aides à la rénovation de l'habitat privé (CDHAT, ANAH, OPAH) en lien avec VI	
Gestion et suivi de la sécurité des ERP communaux (visite de sécurité)	
Gestion et suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme, en lien avec le PETR de la Baie du Mont Saint-Michel et les organismes associés	
Renouvellement du matériel roulant	
Petit entretien de bâtiment	
Renouvellement et achat de petit matériel	

Priorités année 2021

Adapter le fonctionnement des services techniques selon les priorités définies
Rénover l'extérieur de l'église de Percy
Continuer la mise en accessibilité des bâtiments communaux, avec en priorité les 2 mairies

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 6 – mission 1 / Bâtiments, services techniques, urbanisme et économie**

➤ **Programme 7 – Mission 1 – CADRE DE VIE & FLEURISSEMENT (délibération D.2020-56)**

Adjoint référent : **Y. LEROUTIER**

Conseiller délégué en charge de la mission : **JP. LAMOUREUX**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

La protection de notre cadre de vie dans le cadre des évolutions climatiques et des pratiques, le fleurissement et l'embellissement des espaces publics sont autant de sujets que la commune se doit de gérer. Ces sujets devront déboucher sur des projets concertés à mener en lien avec les habitants sous forme de participations ou d'initiatives citoyennes.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Etablir le programme de fleurissement annuel des deux communes	
Poursuivre le concours des villes et villages fleuris	
Assurer le suivi des ruches communales	
Organiser des journées citoyennes pour l'entretien	
Mettre en place un concours fleurissement communal avec les habitants	
Travailler avec l'EPIC Tourisme de VI et Latitude Manche	

Priorités année 2021

Etablir le programme de fleurissement annuel des deux communes
Poursuivre le concours des villes et villages fleuris
Organiser des journées citoyennes pour l'entretien

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 7 – mission 1 / Cadre de vie et fleurissement**

➤ **Programme 7 – Mission 2 – SUIVI DES ASSOCIATIONS (hors sports)**
(délibération D.2020-57)

Adjoint référent : Y. LEROUTIER

Conseiller délégué en charge de la mission : S. SANONER

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Dans une commune, les associations sont des acteurs majeurs de la dynamique territoriale. Elles assurent une cohésion sociale, permettent l'intégration de nouveaux habitants, participent à l'animation du territoire et garantissent aussi une solidarité entre les habitants.

Aussi, la municipalité doit les accompagner, être à l'écoute de leurs besoins et participer à leur développement et à la mise en œuvre de leurs actions.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Assurer le suivi et l'accompagnement des associations locales	
Participer aux assemblées générales et réunions des associations et faire remonter les besoins au conseil municipal	
Travailler à une coordination des rendez-vous et activités avec les associations des communes voisines	
Participer à la mise à jour de coordonnées des associations sur le site internet et le guide des activités	
Participer à l'organisation du forum des associations en lien avec les missions sports et communication	
Gérer les plannings d'occupation et l'affectation des locaux associatifs	
Aide à l'organisation de leur manifestation (matériel, communication, organisation)	
Suivi et études des demandes de subventions en lien avec le programme 3 (finances)	
Poursuivre les concerts Percy soirs d'été	

Priorités année 2021

Assurer le suivi et l'accompagnement des associations locales
Travailler à une coordination des rdv et activités avec les associations des communes voisines

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 7 – mission 2 / Suivi des associations (hors sport)**

➤ **Programme 8 – Mission 1 – Sports (délibération D.2020-58)**

Adjoint référent : **R. RAMBOUR**

Conseiller délégué : **F. HERVY**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

Accueillir de nouveaux habitants nécessite que la municipalité soutienne les clubs sportifs pour que chacun puisse trouver en proximité la possibilité de pratiquer une activité sportive.

Projets 2020-2026	État de réalisation
Poursuivre l'entretien des équipements sportifs	
Construire une tribune sur le terrain principal de football	
Construire des vestiaires joueurs et arbitres sur le terrain principal de football	
Réfléchir à la possible construction d'un terrain de football synthétique	
Réfléchir à l'avenir du court de tennis du Chefresne	
Maintenir les subventions aux clubs sportifs de la commune.	
Poursuivre les animations exceptionnelles (accueil du tour de la Manche cycliste, retransmissions sur écran géant, évènements sportifs en lien avec les clubs)	

Priorités année 2021

Construire des vestiaires joueurs et arbitres sur le terrain principal de football
Réfléchir à la possible construction d'un terrain de football synthétique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 8 – mission 1 / Sports**

➤ **Programme 8 – Mission 2 – Attractivité, relations extérieures et partenariats (délibération D.2020-59)**

Adjoint référent : **R.RAMBOUR**

Conseiller délégué : **A.MARIE**

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

~~L'évolution climatique, la transition énergétique et la protection de notre cadre de vie sont autant de sujets dont la commune doit s'emparer. Ces sujets déboucheront sur des projets à mener en concertation avec les habitants.~~

Projets 2020-2026	État de réalisation
Développer le marché hebdomadaire et les animations	
Développer les circuits courts et la vente directe sur le marché	
Maintenir le dispositif d'accompagnement des commerçants du marché en lien avec l'association des commerçants	
Travailler à un partenariat avec les Papillons de Nuit	
Travailler avec les associations locales pour proposer des animations (ex : écoles, musique ...)	
Candidater au jeu des 1 000 €uros, opération SOS Village de TF1 ou autres jeux radio	
Réfléchir à un dispositif pour mettre en relation les entreprises locales et les stagiaires	
Travailler avec l'EPIC Tourisme de VI et Attitude Manche	

Priorités année 2021

Développer le marché hebdomadaire et les animations
Développer les circuits courts et la vente directe sur le marché
Travailler à un partenariat avec les Papillons de Nuit

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 8 – mission 2 / Attractivité, relations extérieures et partenariats**

➤ **Programme 9 – Mission 1 – Développement durable et grands projets (délibération D.2020-60)**

Adjoint référent : MA.DEVILLE

Conseiller délégué : groupes de travail selon projets

Objectifs généraux du programme sur le mandat 2020-2026

L'évolution climatique, la transition énergétique et la protection de notre cadre de vie sont autant de sujets dont la commune doit s'emparer. Ces sujets déboucheront sur des projets à mener en concertation avec les habitants.

Projets 2020-2026	État de réalisation
<i>Fonctionnement</i>	
Poursuivre la démarche « zéro phyto » et le fleurissement des pieds de murs	
Inciter les commerçants locaux à se tourner vers le zéro déchet	
Mettre à disposition des terrains communaux pour du maraîchage local en lien avec VI	
Travailler à la valorisation du site du Mont-Robin et circuit des crêtes	
<i>Investissement</i>	
Aménager les deux zones humides : face à la mairie au Chefresne et les anciennes lagunes à Percy (jardins citoyens, ...)	
Créer une voie douce entre Percy et le Chefresne	
Travailler à la valorisation des chemins en lien avec VI	
Réfléchir à des réseaux de chaleur efficaces pour les bâtiments communaux	
Aménager le terrain à l'arrière de la médiathèque avec une aire de jeux	
Repenser les accès aux trois cimetières	

Priorités année 2021	Elu(s) référent(s)
Aménager les deux zones humides : face à la mairie au Chefresne et les anciennes lagunes à Percy (jardins citoyens, ...)	M.A DEVILLE + groupe de travail
Poursuivre la démarche « zéro phyto » et le fleurissement des pieds de murs	M.A DEVILLE + services techniques
Repenser les accès aux trois cimetières	M.A DEVILLE + R. BARBIER + D. HUBERT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- **De valider le programme 9 – mission 1 / Développement durable et grands projets**

4. Finances – tarif de location des parcelles de terre pour 2020 (délibération D.2020-61)

Rapporteur : Denis HUBERT

M. HUBERT présente la liste des parcelles de terre communale dont l'exploitation est confiée temporairement à des agriculteurs. La variation de l'indice national des fermages 2020 étant en hausse de 0,55%, il propose d'appliquer cet indice aux tarifs de location de parcelle de terre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de facturer la location de parcelles de terre communale pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :**

Parcelle (section cadastrale et numéro)	Locataire	Tarif 2020
PERCY - ZX 2 et AD 88 et 112	Romain DELARUE / GAEC de la Blinière	170,67 €
PERCY - ZX 20	Eric BEAUMEL	176,95 €
PERCY - ZO 54	GAEC de la Binoudière	43,09 €
PERCY - AE 21	GAEC des Landes	159,41 €
PERCY - ZD 89 et ZD 129	Julien de SAINT-DENIS	60,82 €
Le CHEFRESNE - Pré du curé – Parcelle éco-hameau – ZI 76 et ZK 19	Philippe LECANU	288,36 €
	TOTAL	899,30 €

5. **Finances –tarifs généraux 2021 (délibération D.2020-62)**

Rapporteur : Charly VARIN

Compte tenu du contexte économique engendré par la crise du COVID, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs généraux et de les maintenir à leur montant actuel, voté le 10 décembre 2019. Certains tarifs doivent cependant être actualisés :

- Cimetière : pour le columbarium, suppression des tarifs « soliflore », « inscription » et « plaque de bronze ». Le règlement du cimetière a été modifié et ces prestations sont désormais réalisées directement par les pompes funèbres au moment de l'inhumation et non par la commune, après les inhumations.
- Cimetière : des cavurnes sont en cours d'installation. Il est proposé que le tarif soit le même que pour les concessions du columbarium.
- Droits de place : ces droits de place ne s'appliquent que hors marché hebdomadaire. Lors de ce dernier, les droits de place sont gratuits pour tous les exposants. Pour mémoire, la subvention aux exposants présents sur le marché du samedi ne concerne que les commerces alimentaires et qui ont signé une convention et un engagement de présence sur une longue durée.
- Administration générale : suppression du tarif « envoi d'un fax ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **que les tarifs généraux de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :**

	Tarifs
A) LOCATION DE SALLE	
A.1/ SALLE DES FETES (location)	
Acompte pour réservation	50 €
Electricité - le Kw	selon tarif TTC en vigueur
A.1.1/ Salle de spectacle (y compris cuisine) de Percy	
Particuliers ou associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
- du lundi au jeudi	72 €
- Week-end	122 €
Particuliers ou associations hors PERCY-EN-NORMANDIE - entreprises	
- du lundi au jeudi - conso. électrique facturée en plus	122 €
- Week-end - conso. électrique facturée en plus	171 €
A.1.2/ Salle de bal (sans cuisine / sans mobilier / sans ménage) de Percy	
- Prix par mois de location pour une journée d'utilisation par semaine	50 €
A.1.3/ Salle de bal (y compris cuisine) de Percy	
Du lundi au jeudi – tous publics	140 €
Week-end (du vendredi au dimanche)	
- Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	243 €
- Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	145 €
- Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE -toutes entreprises (conso.	268 €

élect. facturée en plus)	
- Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso. élect. facturée en plus)	268 €

A.1.4/ Salle des fêtes du Chefresne

Associations de PERCY-EN-NORMANDIE	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	80 €
Associations hors PERCY-EN-NORMANDIE (conso électrique facturée en +)	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	124 €
Particuliers de PERCY-EN-NORMANDIE	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	124 €
Particuliers hors PERCY-EN-NORMANDIE et entreprises (conso électrique facturée en +)	
- Du lundi au jeudi	58 €
- Week-end	157 €
Vin d'honneur	58 €
Réception après inhumation	30 €
Prix par mois de location pour une journée par semaine d'utilisation	50 €

A.2/ MAIRIE - Location salle de réunion

Petite salle de réunion	
- La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	61 €
- La journée	98 €
Grande salle de réunion	
- La demi-journée (8h/13h ou 13h30/19h)	85 €
- La journée	122 €

A.3/ SALLE DE MUSIQUE

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50 €
---	-------------

A.4/ SALLE DE MOTRICITE ECOLE MAUPAS

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50 €
---	-------------

A.5/ SALLE MULTI ACTIVITES

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50 €
---	-------------

A.6/ DOJO

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50 €
---	-------------

A.7/ SALLE OMNISPORT

- prix par année (de septembre à septembre) pour des activités lucratives	50 €
---	-------------

B) LOCATION DE VAISSELLE**1/Tarif de location**

Assiettes, verres, coupes, tasses, petites cuillères, couverts, fourchettes, cuillères – par 25	1.50 €
Couvert complet (2 ou 3 assiettes, 3 verres ou +, plusieurs couteaux, fourchette ou	0.50 €

cuillère...) pour associations et privés – prix par personne	
Couvert sans verre ni assiette – prix par personne	0.25 €

2/ Tarifs en cas de perte ou casse

Vaisselle louée rendue cassée (tarif forfaitaire pour assiettes, verres et couverts)	3.00 €
Casse sur autre vaisselle (ex : sucrier, carafe, louche, plat, casserole, poêle, faitout, corbeille à pain, percolateur...)	sur prix catalogue et frais de port

C) CIMETIERES

Concession - 30 ans	100 €
Concession - 50 ans	170 €
Concession - Perpétuelle	230 €
Columbarium et caverne - 15 ans	541 €
Columbarium et caverne - 30 ans	758 €
Caveau ou columbarium provisoire (tarif journalier)	7.00 €

D) DROITS DE PLACE (hors marché hebdomadaire)

Emplacement entre 0 et 5 ml	2.00 €
Emplacement entre 5 et 10 ml	2.85 €
Emplacement entre 10 et 15 ml	3.85 €
Emplacement > 15ml	4.70 €
> 20 ml - tarif par mètre linéaire supplémentaire	0.25 €

E) ADMINISTRATION GENERALE

Photocopie - format A4 noir et blanc	0.40 €
Photocopie - format A3 noir et blanc	0.70 €
Photocopie - format A4 couleur (uniquement pour les associations)	1.30 €
Photocopie - format A3 couleur (uniquement pour les associations)	2.50 €
Clé perdue (pour toute salle) / éventuellement changement de serrure	prix d'achat + 10 €

F) REPAS

Repas des aînés (LE CHEFRESNE)	
- Participants de 65 ans et plus - bénévoles	Gratuit
- Participants de moins de 65 ans	18 €
Repas des cheveux d'argent (PERCY)	
- Participants de 72 ans et plus - bénévoles	Gratuit
- Participants de moins de 72 ans	18 €

- **Que pour les salles des fêtes (Percy et le Chefresne), une gratuité sera accordée une fois par an pour les associations communales de PERCY-EN-NORMANDIE qui n'ont pas reçu de subvention dans l'année. Toutefois, le chauffage et la location de vaisselle resteront facturés à l'association.**

- Qu'il n'y a pas de droits de place pour les exposants du marché hebdomadaire.

6. Finances – subventions aux associations – 2ème semestre 2020 (délibération D.2020-63)

Rapporteur : Charly VARIN

M. le Maire propose, après avis de la commission 2 réunie le 17 novembre 2020, de se prononcer sur l'attribution de subvention aux associations pour le 2^{ème} semestre 2020. Le résultat de la commission est le suivant :

NOM DE L'ORGANISME	Subventions 2020 demandées	Proposition de la commission
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES		
APEL Ecole Sainte Marie Subvention exceptionnelle (perte de recettes Covid 19)	5 700,00 €	demande de subvention à examiner en 2021
APE Collège du Moulin de Haut	3 000,00 €	demande de subvention à examiner en 2021
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF		
Percy Tessy Basket	1 200,00 €	1 200,00 €
Gymnastique Volontaire	400,00 €	refus
Moto Club "Les Copains du Diable"	Montant non précisé (frais réparation camion)	refus
MOYON Percy Vélo Club	2 000,00 €	2 000,00 €
Passion Méca Sports	1000 € (769 copies couleur à 1,30 €)	refus
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL		
Comice agricole	1000 € (augmentation festival du lait) + manifestation sept	500,00 €
Comité des Fêtes Percy	4 000,00 €	demande de subvention annulée par le demandeur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'accorder des subventions de fonctionnement aux associations pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ORGANISME	Montant	Objet
Subventions aux associations à caractère sportif		
Percy Tessy Basket	1 200 €	Subvention de fonctionnement
Moyon Percy Vélo Club	2 000 €	Subvention de fonctionnement
Subventions aux associations à caractère culturel		
Comice Agricole	500 €	Subvention de fonctionnement

7. Finances – décision modificative n°1-2020 sur le budget annexe assainissement (délibération D.2020-64)

Rapporteur : Charly VARIN

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°1 sur le budget annexe assainissement. Il a pour objet la réalisation d'écritures comptables liées à la gestion de l'actif et plus précisément l'intégration à l'article 2315 (immobilisations en cours) des frais d'études payés pour réaliser le diagnostic global des réseaux d'assainissement, suite au début de la réalisation des travaux préconisés par cette étude.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Article	Libellé	Montant
Chapitre 041	203	Frais d'études	+ 700 €
		TOTAL chapitre	+ 700 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			+ 700 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 041	2315	Installations, matériel et outillage technique	+ 700 €
		TOTAL chapitre	+ 700 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			+ 700 €

Vu la nomenclature M 49,

Vu le budget primitif du budget annexe « assainissement » de PERCY-EN-NORMANDIE voté le 03 mars 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- **de voter la décision modificative n°1-2020 du budget annexe « assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE » telle que présentée ci-dessus.**

8. Finances – décision modificative n°1-2020 sur le budget principal de la commune (délibération D.2020-65)

Rapporteur : Charly VARIN

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Article	Libellé	Montant
RECETTES	73111	Taxes foncières et d'habitation	11 090,00 €
	73224	Fonds départemental des DMTO	12 858,00 €
	TOTAL chapitre 73 - Impôts et taxes		23 948,00 €
	7411	Dotations forfaitaire (DGF)	- 993,00 €
	74121	Dotations de Solidarité rurale	23 021,00 €
	74127	Dotations nationale de péréquation (DNP)	- 515,00 €
	74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 428,00 €
	74834	Etat - compensations au titre des exonérations des taxes foncières	831,00 €
	74835	Etat - compensations au titre des exonérations des taxes d'habitation	622,00 €
	TOTAL chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		24 394,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 342,00 €

DEPENSES	6135	Locations mobilières	- 16 101,00 €
	TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		- 16 101,00 €
	022	Dépenses imprévues	- 19 000,00 €
	TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues		- 19 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	77 243,00 €
	TOTAL chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		77 243,00 €
	657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	6 200,00 €
	TOTAL chapitre 65 - Autres charges à caractère général		6 200,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 342,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Opérations	Article	Libellé	Montant	
	Chapitres sans opérations	021	Virement de la section de fonctionnement		77 243,00 €
		TOTAL chapitres sans opération			77 243,00 €
	11 Matériel services municipaux	1328	Autres subventions d'équipement non transférables		4 157,00 €
		TOTAL opération			4 157,00 €
	13 Travaux sur bâtiments communaux	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		8 092,00 €
		TOTAL opération			8 092,00 €
	15 Rénovation mairie de Percy	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		5 481,00 €
		TOTAL opération			5 481,00 €
	25 Cimetière	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		10 770,00 €
TOTAL opération			10 770,00 €		
26 Rénovation réseaux eaux pluviales	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		9 102,00 €	
	TOTAL opération			9 102,00 €	
28 Eglise de Percy	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		8 309,00 €	
	TOTAL opération			8 309,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				123 154,00 €	

DEPENSES	Chapitres sans opérations	020	Dépenses imprévues	- 20 000,00 €	
	Chapitres sans opérations	TOTAL chapitres sans opération			- 20 000,00 €
		11 Matériel services municipaux	21568	Autres matériels, outillage incendie	
	21571		Matériel roulant		6 500,00 €
	2183		Matériel de bureau et informatique		934,00 €
	TOTAL opération			7 754,00 €	
	13 Travaux sur bâtiments communaux	21318	Autres bâtiments publics		5 300,00 €
		TOTAL opération			5 300,00 €
	15 Rénovation mairie Percy	21311	Hôtel de ville		33 000,00 €
		TOTAL opération			33 000,00 €
	21 Voiries diverses	21534	Réseaux d'électrification		2 300,00 €
		TOTAL opération			2 300,00 €
	25 Cimetière	21316	Aménagement du cimetière		43 000,00 €
		TOTAL opération			43 000,00 €
	26 Rénovation réseaux eaux pluviales	2151	Réseaux de voirie		5 100,00 €
		2315	Installations, matériel et outillage technique		- 20 200,00 €
		TOTAL opération			- 15 100,00 €
	27 Rue de la Gièze	2315	Installations, matériel et outillage technique		8 000,00 €
		TOTAL opération			8 000,00 €
28 Eglise de Percy	2031	Frais d'études		3 900,00 €	
	21318	Autres bâtiments publics		55 000,00 €	
	TOTAL opération			58 900,00 €	
TOTAL dépenses d'investissement				123 154,00 €	

Vu la nomenclature M 14,

Vu le budget primitif du budget principal « ville de PERCY-EN-NORMANDIE » voté le 03 mars 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de voter la décision modificative n°1-2020 du budget principal « ville de PERCY-EN-NORMANDIE » telle que présentée ci-dessus ;
- de verser une subvention complémentaire au CCAS de PERCY-EN-NORMANDIE pour un montant de 6 200 €, qui s'ajoutent aux 24 300 € votés le 03 mars 2020.

9. Finances –paiement des dépenses d'investissement – début d'exercice 2021 (délibération D.2020-66)

Rapporteur : Charly VARIN

Le Maire peut, sur l'autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants doivent être inscrits au budget lors de son adoption. Ils sont calculés sur la base d'une enveloppe globale et non pas par niveau de vote (opération par opération), puis sont affectés par chapitre.

Le montant total des crédits ouverts à prendre en compte pour l'exercice 2020 est de 1 902 180,57 €, le Conseil pouvant autoriser le Maire à utiliser au maximum ¼ de ces crédits, soit 243 120,82 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1 ;
- Vu la circulaire NOR/INT/B/89/00017/C ;
- Considérant que certaines dépenses doivent être engagées, liquidées ou mandatées avant le vote du budget primitif ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de l'autoriser, pour le budget principal de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la liste suivante :

Affectation des crédits	Montant de l'autorisation
Opération 10 - Matériel et petits travaux écoles et cantine	1 000 €
Article 2183 - Matériel informatique	1 000 €
Opération 11 - Matériel services municipaux	2 500 €
Article 2183 - Matériel informatique	1 500 €
Article 2188 - Autres immobilisations	1 000 €
Opération 13 - Travaux sur bâtiments communaux	5 000 €
Article 21318- Autres bâtiments publics	5 000 €
Opération 20 - Voirie rurale	50 000 €
Article 2315 - Installation, matériel, et outillage technique	50 000 €
Opération 21 - Voiries diverses	10 000 €
Article 2151 - Installations de voirie	10 000 €
Total	68 500 €

- que la présente délibération vaut autorisation de paiement pour le receveur municipal dans l'attente du vote du budget primitif 2021,
- que ces crédits seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

10. Voirie et réseaux – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SMAEP de la Gièze

Rapporteur : Denis HUBERT

M. HUBERT invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du rapport 2019, sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable du SDeau 50, pour la partie concernant le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Gièze, dont dépend la commune déléguée de Percy.

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

11. Voirie et réseaux - extension de réseau la Monnerie - entreprise Grente (délibération D.2020-67)

Rapporteur : Denis HUBERT

M. HUBERT présente au Conseil le projet d'extension de 55 mètres du réseau basse tension pour l'alimentation d'un bâtiment artisanal construit par la SCI JCG (menuiserie Grente) 2 bis rue Charles Joulan à Percy, à proximité immédiate de la zone de la Monnerie. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

La participation de la commune au coût de cette extension s'élève à 827,50 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- la réalisation de l'extension du réseau basse-tension pour l'alimentation d'un bâtiment artisanal 2 bis rue Charles Joulan, Percy, à PERCY-EN-NORMANDIE,
- d'accepter que la Commune verse au SDEM une participation financière de 827,50 €,
- de donner pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

12. Voirie et réseaux – modification de la numérotation communale par parcelle cadastrale – La Durandière (délibération D.2020-68)

Rapporteur : Denis HUBERT

Lors de sa séance du 27 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé de la numérotation dans les rues et lieux-dits de Percy-en-Normandie suivant des listes détaillées qui référencent pour chacune des communes déléguées le nom du lieu-dit, la parcelle cadastrale et le numéro d'habitation qui lui est attribué. Quelques erreurs se sont glissées dans le document.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

Vu la délibération n°2016-57 décidant la numérotation de toutes les maisons ou habitations actuellement non numérotées de l'ensemble du territoire communal ;

Vu les délibérations n° 2016-80, 2016-113 et 2017-42 décidant des dénominations de rues, lieux-dits et routes ;

Vu la délibération n°2017-58 établissant la numérotation communale par parcelle cadastrale ;

Considérant qu'il y a une différence entre le document recensant toutes les habitations et transmis à la Poste pour la distribution des plaques de numéros, et les numéros indiqués dans la délibération n°2017-58 transmise au service du cadastre,

DÉCIDE

- **que l'annexe 1 de la délibération n°2017-58 du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE sera modifiée de la façon suivante :**

Nom de voie ou de lieu-dit	Avant correction		Après correction	
	Numéro	Parcelle cadastrale	Numéro	Parcelle cadastrale
LA DURANDIERE	5	ZX0105	2	ZX0105
LA DURANDIERE	7	ZX0013	5	ZX0013

13. Agriculture - Avis sur une installation classée : extension de l'élevage laitier et mise à jour du plan d'épandage de la EARL DU HAMEL VALOIS (délibération D.2020-69)

Rapporteur : Denis HUBERT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HUBERT afin de présenter le dossier concernant la demande d'enregistrement, déposée par l'EARL du Hamel Valois dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Hamel Valois » à La Haye Bellefonds pour l'extension d'un élevage de 330 vaches laitières à ladite adresse et mise à jour du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- **de donner un avis favorable sur le projet d'extension d'un élevage de 330 vaches laitières à ladite adresse et mise à jour du plan d'épandage déposé par l'EARL du Hamel Valois.**

14. SDEM - Sécurisation des réseaux rue des Sources (délibération D.2020-70)

Rapporteur : Charly VARIN

Le 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la sécurisation des réseaux rue du Clos Meslier et rue du Hamel au Doyen, en faisant réaliser par le SDEM l'effacement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public, en contrepartie d'une participation financière de 37 400 €.

Les mêmes travaux de sécurisation avaient été proposés par le SDEM rue des Sources, mais le projet avait été différé afin de pouvoir le coordonner avec les travaux d'assainissement prévus dans ce secteur.

Travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public pris en charge par le SDEM50	Montant total HT des travaux	Financement SDEM 50	Participation de la ville de PERCY-EN-NORMANDIE
APS 393-175 - Rue des Sources	118 000 €	91 200 €	26 800 €
APS 393-176 - Rue du Clos Meslier et rue du Hamel au Doyen	153 000 €	115 600 €	37 400 €

Depuis la date de cette décision, le calendrier des travaux d'assainissement a été fixé et les travaux doivent débuter fin 2021 rue des Sources. De plus, lors d'une visite sur place avec un représentant du SDEM, il a été convenu qu'il serait judicieux d'étendre l'effacement de réseaux sur une partie de la rue du Général de Gaulle où des travaux d'assainissement seront aussi réalisés.



Le nouveau chiffrage des travaux rue des Sources + rue du Général de Gaulle est en cours et sera transmis par le SDEM fin décembre 2020, début janvier 2021, lorsque le nouveau barème de travaux du SDEM sera voté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- De décaler les travaux prévus dans le secteur Clos Meslier / Hamel au Doyen (APS 393-176) à 2022 ou 2023
- De réaliser en priorité les travaux de sécurisation électrique rue des Sources et du rue Général de Gaulle fin 2021 afin de pouvoir les coordonner avec les travaux d'assainissement
- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires avec le SDEM (dont la convention financière), à condition que la participation de la commune ne dépasse pas 37 400 €.

15. Questions diverses

➤ Dératisation

Axel MARIE signale la présence de rats dans le réseau d'égouts rue de la Gare, devant chez Mme GUILLOTE. Il y en a aussi avenue Bradley et au Hamel au Doyen. Une opération de dératisation sera effectuée par les services techniques.

➤ Odeurs d'égouts

Axel MARIE indique de très fortes odeurs d'égout au Crédit Agricole, avenue Bradley, chaque jour à 14 heures et demande si une pompe de relevage se met en route à ce moment de la journée. Il précise qu'il n'y a pas d'autres odeurs ailleurs, notamment dans le logement de l'étage. L'installation intérieure a été contrôlée mais rien n'a été détecté.

Il n'y a pas de pompe sur le réseau d'eaux usées dans ce secteur et personne d'autre ne s'est plaint d'odeurs. Les services techniques vérifieront le réseau sur le domaine public afin de voir s'il y a un problème et feront le nécessaire si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
